



**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
COMMUNE DE TRESSIGNAUX**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 05 OCTOBRE -19H00**

N° D2026-70

L'an deux mille vingt-six, 05 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Tressignaux, après convocation légale du 04 septembre 2026, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire en mairie de Tressignaux, sous la présidence de **Monsieur Fabien JOUSSE**, Maire.

Présents : AOUNE Horida, BAILLY Philippe, GUEMENE Julie, JOUSSE Fabien, LUCAS Roland, PUILLE Maryse, JOUSSE Maëline, BLOUIN Xavier, DAVID Thomas.

Absents : CADIO Thierry / TORMOS Henri

Nombre de présents : 10

Procurations : 3

Secrétaire de séance : Julie GUEMENE

ATRIBUTION DE MARCHÉ / AMENAGEMENT ET LIAISON DOUCE-LOT 1 ET LOT 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
CONSIDÉRANT la volonté de la commune de soutenir les familles d'accueil et les enfants placés ;

DÉCIDE :

D'ACCORDER le tarif de 1,00 € par repas à tout enfant confié à une famille d'accueil, dès lors que :

- La famille d'accueil habite la commune
- L'enfant est scolarisé dans la commune

D'ACCORDER ce tarif sur présentation d'une attestation de placement officielle du Conseil Départemental.

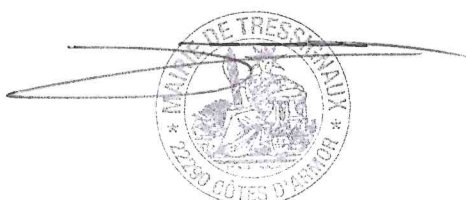
D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents et conventions nécessaires (notamment avec l'État pour l'aide financière).

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget communal.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSENCE
12 (dont 2 procurations)	12	0	1

Mme DUFLOT S'abstient pour ce vote

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,
Fabien JOUSSE.